



CCCPS / 2022 / DE113
8.4 Aménagement du territoire

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; et Frédéric TRON à Hélène PELAEZ BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

**Mobilisation d'un réseau intercommunal pour la maîtrise de l'énergie et la performance
environnementale du parc bâti public**

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Depuis bientôt un an, le marché de l'énergie est soumis à une volatilité inédite.

Malgré les initiatives nationales visant à atténuer en partie les hausses des prix, la facture énergétique de beaucoup de communes de la vallée va plus que doubler en 2022 par rapport à l'année précédente.

L'hiver prochain, on ne peut pas exclure l'hypothèse de pénuries et de ruptures momentanées d'approvisionnement en énergie. Le contexte géopolitique incertain, laissent penser que cette situation va s'installer dans la durée.

Les questions énergétiques et climatiques ne sont donc plus aujourd'hui des problèmes abstraits et lointains. Elles ont des conséquences directes sur les finances publiques et viennent limiter considérablement nos marges de manœuvre budgétaires. Elles rappellent aussi l'urgence et l'impérieuse nécessité de tout mettre en œuvre pour réduire rapidement et significativement



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

nos émissions de gaz à effet de serre, tout en s'adaptant à des changements désormais inéluctables.

Dans ce contexte, la CCCPS et les communes du territoire sont conscientes de leurs responsabilités. Elles sont engagées dans une politique volontariste sur ces questions, en partenariat avec les autres collectivités de la vallée de la Drôme, au travers du Service Public Intercommunal de l'Energie (SPIE). Ce dernier accompagne depuis 10 ans les particuliers et les collectivités pour les économies d'énergie.

Depuis septembre 2021, le SPIE a renforcé son appui aux communes : ce sont désormais deux conseillers énergie qui interviennent sur les territoires de la CCVD et de la CCCPS. Cette équipe renforcée est entièrement consacrée aux actions des collectivités en faveur de la maîtrise énergétique et de la performance environnementale.

II. Objet de la délibération

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider les deux propositions suivantes, visant à donner une dimension collective à l'accompagnement des communes pour la maîtrise de l'énergie et la performance environnementale du parc bâti public.

- **L'adoption d'un référentiel environnemental de la rénovation.** Ce référentiel rassemble les préconisations et bonnes pratiques qui orientent les choix lors des chantiers de rénovation communaux et intercommunaux. La performance environnementale promeut des solutions constructives sobres, des consommations énergétiques réduites et un confort intérieur été comme hiver. Le référentiel encourage la recherche de solutions économiques à moyen terme. On ne considère pas seulement le coût d'investissement initial, mais bien l'équilibre global de l'opération, notamment à travers la mobilisation de co-financement éco-conditionnés et en intégrant les coûts d'exploitation sur 20 ans.

Il ne s'agit en aucun cas d'un cahier des charges impératif. Chaque maître d'ouvrage est bien évidemment libre de faire des choix éclairés et à composer son programme de travaux en fonction de ses contraintes spécifiques.

Enfin, le référentiel environnemental est conçu comme un support dynamique. Il n'a pas vocation à rester figé. Il va évoluer et s'enrichir au gré des évolutions techniques et réglementaires, mais aussi grâce aux retours d'expériences issus du territoire.

- **La constitution d'un réseau intercommunal de maîtres d'ouvrages sensibilisés à la construction et à la rénovation performante.** Ce réseau informel a une vocation directement pratique et opérationnelle : appropriation du référentiel environnemental, partage de retours d'expériences, visites de chantiers, veille juridique et technique... Il s'agit donc de traduire dans les actes les bonnes pratiques et préconisations du référentiel environnemental.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le projet de référentiel environnemental de la rénovation annexé à la présente délibération ;
VU l'avis de la Commission « Energie pour un territoire en transition écologique » du 10 octobre 2022 favorable à l'adoption dudit référentiel et à la constitution d'un réseau intercommunal des maîtres d'ouvrages publics ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'adopter le référentiel environnemental pour guider et orienter les programmes de travaux de rénovation du territoire,
- 2) de promouvoir le fonctionnement en réseau intercommunal des maîtres d'ouvrages publics. La finalité de ce réseau est de faire vivre le référentiel environnemental de la rénovation et de mutualiser les connaissances et expériences locales afin d'améliorer l'ensemble des programmes de travaux sur le parc bâti public.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : projet de référentiel environnemental pour la rénovation des bâtiments publics (version de la commission Energie du 10 octobre 2022)

François BROCARD
Secrétaire de séance

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

